

	<b>FICHE DE SYNTHÈSE</b>	Rédacteur : Karine Lacroix
	<i>L'état des lieux de l'utilisation des déchèteries par les entreprises artisanales</i> <i>Etude réalisée par la CMA en 2012</i>	Date de mise à jour : 12 novembre 2012

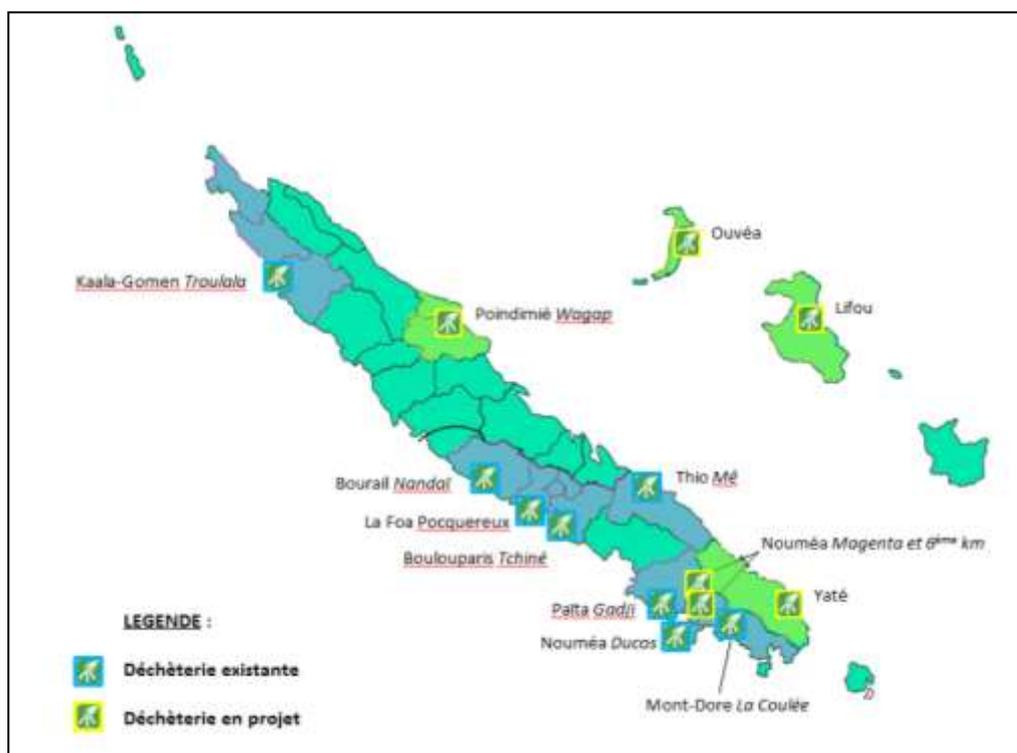
## 1. CONTEXTE ET ENJEUX

### ✓ Le contexte

Depuis quelques années, des structures publiques modernes de gestion des déchets sont développées à l'échelle intercommunale. Il s'agit des déchèteries, des centres de transit et installations de stockage des déchets répondant à toutes les normes sanitaires et environnementales en vigueur. Elles remplacent les dépotoirs communaux, qui sont progressivement fermés et réhabilités.

Les déchèteries complètent l'offre de service privée pour la collecte et le traitement des déchets, offre qui tend également à se développer de façon significative ces dernières années.

Les huit déchèteries du Territoire sont accessibles à tous les usagers y compris les professionnels et permettent le dépôt des déchets triés par les usagers eux-mêmes, sous la surveillance d'un gardien. Les déchets sont alors pris en charge par la collectivité et valorisés ou éliminés dans des conditions conformes à la réglementation et au respect de la santé et de l'environnement.



### ✓ Les enjeux

Avec la mise en place de ces structures, de nouvelles règles de fonctionnement incombent aux usagers : horaires d'ouverture, consignes de tri, liste de déchets admissibles, etc. ainsi que l'augmentation des coûts de gestion par la collectivité, répercutée sur les différents types d'usagers. Les entreprises artisanales doivent adapter leurs modes de gestion des déchets qu'ils produisent et dont ils sont juridiquement responsables. La modernisation et

la multiplication des infrastructures de collecte et de traitement des déchets visent une meilleure gestion des déchets en Nouvelle-Calédonie. Il s'agit donc, pour les entreprises artisanales, de suivre cette évolution et d'améliorer, elles-aussi, leurs pratiques en la matière.

Pour les collectivités publiques, l'enjeu est de prendre en compte les gisements de déchets professionnels pouvant être pris en charge par le service public, pour optimiser le service et maîtriser les coûts.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a donc souhaité faire le point, par le biais d'une étude réalisée sur une période de six mois en 2012 au contact de l'ensemble des acteurs :

- ✚ les nouvelles déchèteries sont-elles correctement utilisées par les artisans et répondent-elles à leurs besoins et leurs spécificités ?
- ✚ Quels sont les axes d'amélioration éventuels à envisager et les leviers d'action à tous les niveaux d'acteurs (chambres consulaires, collectivités et autres acteurs de la gestion des déchets) ?

## 2. ETUDE REALISEE ET PRINCIPAUX RESULTATS

Sur la base des données d'exploitation des déchèteries fournies par les collectivités et des réponses à l'enquête menée auprès de 144 entreprises artisanales, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a pu mettre objectivement en évidence l'état des pratiques actuelles :

- ✚ Les entreprises artisanales ont une **conscience environnementale forte** vis-à-vis des menaces de la pollution sur la Nouvelle-Calédonie : environ 80% des entreprises artisanales interrogées estiment que la Nouvelle-Calédonie est menacée par la pollution et la moitié d'entre elles pensent que l'activité artisanale engendre un impact environnemental.
- ✚ Le passage à un mode payant de dépôt des déchets en déchèteries (contrairement à la gratuité des dépotoirs antérieurement) a été bien accepté et **les entreprises se déclarent prêtes à payer pour ce service**, à condition que la tarification soit en cohérence avec l'importance des dépôts.
- ✚ **Les entreprises artisanales ont connaissance de ces nouvelles infrastructures que sont les déchèteries, les fréquentent régulièrement (6 artisans sur 10) pour tout ou partie de leurs déchets et se déclarent globalement satisfaites** des services proposés (localisation, horaires, tarifs, informations reçues sur place).



- ✚ Les entreprises générant de faibles volumes de déchets ont, quant à elles, largement **recours à la collecte municipale des ordures ménagères** (environ 1 artisan sur 4).
- ✚ En alternative ou en complément de l'utilisation de ces deux types de moyens mis à disposition par les collectivités et qui constituent leurs principaux modes de gestion des déchets, **les entreprises artisanales ont recours à d'autres pratiques respectueuses de l'environnement** : ainsi, la **réutilisation** de déchets à d'autres fins, pour l'activité elle-même ou pour d'autres personnes, est une pratique relativement répandue (1 à 3 artisans sur 10 selon les zones). Le recours à des **prestataires privés qui assurent le recyclage des déchets** est surtout répandu sur le Grand Nouméa (1 artisan sur 2). Ces pratiques sont à

encourager dès lors qu'elles sont sans impact sanitaire ou environnemental. La pratique du brûlage des déchets, répandue avant la mise en place des moyens modernes de gestion des déchets, reste pratiquée par une minorité d'entreprises artisanales. Le dépôt sauvage dans la nature est marginal.

### **3. PROCHAINES ETAPES**

Les résultats de l'étude ont été présentés aux collectivités et aux principaux acteurs de la gestion des déchets le 12 novembre 2012 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Des actions partenariales répondant aux problématiques et enjeux des différentes parties prenantes seront définies par la suite, avec chaque collectivité.

Des actions seront menées par la CMA pour l'information et l'accompagnement des entreprises pour améliorer la gestion des déchets.